



Avis de concours 2018-59

2e affichage

Date d'affichage : du 6 février au 12 février 2019, 16 h

Auxiliaire familiale (Remplacement temporaire)

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

***Les personnes non retenues qui répondent aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.**

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur Santé, Loisirs et Services sociaux
Lieu de travail :	Centre de Santé Marie Paul Sioui Vincent 40, rue Simon Romain, Wendake, G0A 4V0 Au besoin, Résidence Marcel Sioui , 70 Rue de l'Ours

Statut :	Temporaire, syndiqué
Début :	Février 2019
Durée :	Jusqu'en mars 2020
Horaire :	21 heures par semaine sur 5 jours: <ul style="list-style-type: none">• 4 journées de 4.25 heures et 1 journée de 4 heures
Salaire :	Entre 15,78 \$ et 20,76 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste aide les personnes en difficultés, dispense des soins et des services de qualité, des soins d'hygiène et des services sécuritaires aux usagers selon le plan d'intervention établi en lien avec le programme de services à domicile (ex: aide habillage, alimentation, accompagnement, aide à la marche, etc.). Également, le titulaire participe aux activités de la vie quotidienne de la clientèle du Centre de Santé Marie-Paule Sioui Vincent (CSMPSV) et collabore à la réalisation des activités des différents programmes incluant la RMS.

Fonctions principales :

- Dispenser des soins d'hygiène de qualité et sécuritaires aux usagers en lien avec le plan de soins et le plan de traitement;
- Apporter un soutien à l'équipe du CSMPSV et de la RMS;
- Mettre en application le programme d'amélioration continue de la qualité/sécurité que sous-tend la démarche d'Agrément (Santé et services sociaux);
- Exécuter d'autres tâches spécifiques à son poste.

Exigences :

- Diplôme d'études professionnelles en assistance familiale et sociale aux personnes à domicile (960



Avis de concours 2018-59

2e affichage

Date d'affichage : du 6 février au 12 février 2019, 16 h

heures); ou

- Diplôme d'études professionnelles en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (630 heures);
- 1 an d'expérience dans le domaine des soins à domicile (atout);
- Posséder un véhicule automobile et être éligible aux exigences des assurances et détenir un permis de conduire valide;
- Très bonne condition physique pour assurer les transferts et les déplacements sécuritaires des bénéficiaires.

Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

- Saisie des données au logiciel: I-CLSC (Premières Nations).
- Certification : Principes de déplacement sécuritaire des bénéficiaires (PDSB).

Qualités requises :

Intégrité, autonomie, honnêteté, sens de l'organisation, compétence relationnelle, capacité d'écoute, confidentialité et discrétion, capacité de travailler en équipe

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours et leur numéro de bande, leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucun candidat, même celui ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.